Bagnes Scolaires

L'ECOLE DE LA RUE DAMREMONT. — ACTES DE BRUTALITE. — UNE PLAINTE DES PARENTS DES ENFANTS. — ENQUETE OFFICIELLE. — LES RESULTATS.

Tout le monde sait avec quel dévouement une certaine élite du personnel enseignant s'acquitte ordinairement de sa tâche. Mais il reste malheureusement dans certaines écoles de Paris quelques vieux magistères ou anciens frocards qui déshonorent la corporation.

Il ne se passe pas de jour sans que nous ayons à enregistrer des plaintes de pères de famille, dont les enfants qui fréquentent l'école de la rue Damrémont sont rués de coups par certains maîtres.

Dernièrement, un élève a eu l'oreille à moitié arrachée. La trique est le principal instrument employé dans cette école.

Des enfants sont obligés de rester des heures entières les mains en l'air, d'autres courbés en deux. C'est dire combien en prennent à leur aise ceux à qui l'on confie nos enfants. Toutes les punitions défendues sont en usage.

Parfois même, on a vu dans cette école deux maîtres tenir un enfant pendant qu'un troisième appliquait la correction.

Celui qui se signale le plus par sa brutalité est le professeur de gymnastique, qui est en même temps professeur dans une école de frères voisine, et il suffit pour ce jésuite que les parents ou les enfants eux-mêmes n'épousent pas ses idées pour que ces derniers en soient victimes (ce qui suffit, d'ailleurs, à le faire bien voir de l'administration).

Ce brave homme veut absolument introduire dans l'école laïque les mœurs de ses patrons ensoutanés.

Il ne se passe pas une leçon de gymnastique sans que des enfants soient frappés d'une manière ignoble.

On nous signale des enfants qui ont été frappés à coups de pied, à coup de poing, d'autres à qui on tape la tête contre le mur en les prenant par les cheveux. Certains élèves ont dû garder le lit à la suite de coups. Naturellement ces distributions sont accompagnées de toute la gamme des paroles grossières et d'insultes.

Il y a quelques jours, un petit garçon de douze ans, l'un des meilleurs élèves de l'école (comme en fait foi son livret d'écolier), a été brutalisé d'une façon toute particulière. On obligea cet enfant, qui était malade, à faire les mouvements les plus difficiles à l'échelle horizontale. L'enfant fit tout son possible pour arriver à bien faire, mais ne put réussir à joindre les deux pieds comme on le lui commandait. Aussitôt le professeur se jette dessus comme une brute, l'arrache de l'échelle où il était suspendu et le lance avec force d'une hauteur de plus de deux mètres sur le bitume du préau de l'école.

L'enfant resta étendu par terre, étourdi. La brute se rua alors sur lui à coups de pied et à coups de poing, le saisit par les cheveux et le traîna tout sanglant jusqu'au cabinet du directeur, qui fut obligé de le faire reconduire immédiatement chez lui tellement son état était grave.

Les parents, après avoir fait constater l'état de leur enfant, portèrent plainte à M. Bédorez, directeur de l'enseignement, qui ne daigna même pas répondre.

Comme les faits se continuaient toujours, une pétition, signée d'une vingtaine de pères de famille, et documentée de faits précis, fut envoyée au directeur de l'enseignement, mais toujours sans résultat.

On ne peut se moquer plus insolemment des parents des enfants que l'on martyrise.

Enfin, une délégation de pères de famille alla alors trouver M. Bédorez pour protester ; elle fut éconduite poliment.

Forcé néanmoins de faire une enquête, M. Bédorez se garda bien d'en charger l'inspecteur primaire dont il craignait l'impartialité, mais il la fit faire par un vieux militaire, le colonel Desruet, chef du service de la gymnastique. Cet obéissant fonctionnaire fit l'enquête comme on la fait au régiment, en interrogeant les chefs, rien que les chefs.

Il interrogea donc les chefs, rien que les chefs.

Il interrogea d'abord le directeur de l'école, qui n'avait pas d'intérêt à dévoiler ce qui se passait dans son établissement.

Il interrogea les maîtres devant leur chef, le directeur, bien qu'ils n'étaient pas présents quand les faits se sont passés.

Ces messieurs ne pouvaient faire autrement que de couvrir le tortionnaire, puisque eux-mêmes agissent de la même façon.

Mais on se garda bien d'interroger les enfants qui, eux, avaient été présents et auraient pu fournir des renseignements utiles.

Il est certain que l'on ne peut pas se moquer plus grossièrement, plus cyniquement des pères de famille. Peu importe à M. Bédorez qu'on martyrise les enfants des écoles primaires, puisque les fils de bourgeois n'y vont pas.

Que M. Bédorez y prenne garde, il pourrait bien se trouver quelqu'un qui puisse lever le voile et découvrir toutes les ignominies qui se commettent dans les écoles primaires avec sa complicité et sous sa propre responsabilité.

D'ailleurs nous sommes un certain nombre de parents décidés à ne pas laisser introduire ces mœurs barbares dans les écoles et à faire notre travail nous-mêmes si l'administration nous y force.

Dès ce jour, un comité de pères de famille est constitué. Nous sommes décidés à nous opposer par la force s'il y a lieu à la rentrée du lâche assommeur de nos enfants. Et si un des pères jésuites de l'école se permet encore de frapper nos fils, nous sommes bien décidés à lui infliger nous-mêmes la correction méritée.

Il nous parvient toujours de nouveaux renseignements sur cette école. Nous continuerons la campagne, mais comme dès ce jour il faut s'entendre et s'organiser, nous faisons appel à tous ceux qui peuvent nous fournir des renseignements pour compléter notre enquête.

L. THUILIER.

P.-S. — Envoyer toutes les communications au camarade Thuilier, 155, rue Marcadet, qui centralisera les renseignements. — L. T.

LES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE

Les préparateurs en pharmacie continuent inlassablement leur agitation en vue d'obtenir la fermeture à neuf heures. Pour le moment, l'action se concentre sur les deux pharmacies Barbe et Charlot, demeurées réfractaires à cette mesure indispensable.

Ils ont fait apposer une affiche dans laquelle ils démontrent que les pharmaciens en question n'agissent ni par humanité, ni par philanthropie comme ils l'assurent, mais simplement par rapacité comme on s'en doute.

« Le public éclairé et conscient sait qu'il trouvera toujours dans son quartier une pharmacie scrupuleuse qui s'ouvrira certainement au premier appel pour ses besoins urgents, et il saura s'éloigner, dans son intérêt, des boîtes de nuit, où on le sert mal souvent, où on l'exploite toujours. »

D'autre part, nous recevons deux communications.

La première, des pharmaciens du XIXe arrondissement :

« En réponse à une note parue dans les journaux, désireux de donner satisfaction aux légitimes revendications de leur personnel, ils informent le public qu'un service de nuit parfaitement organisé a été créé depuis le 1er août dans cet arrondissement.

» Le nom et l'adresse des pharmaciens chargés d'assurer ce service sont indiqués tous les soirs, à partir de neuf heures, sur la porte des pharmacies de quartier. On y trouvera aussi facilement que par le passé, aux mêmes prix, tous les médicaments d'urgence. »

De leur côté, les médecins du XVIIe adressent une protestation à la préfecture de police :

« Parmi les raisons invoquées par M. Charlot, pharmacien, place Blanche, pour maintenir l'ouverture de sa pharmacie, malgré la décision générale de ses confrères, il invoque comme prétexte les soins à donner aux blessés de la voie publique.

» La section syndicale du 18e arrondissement proteste énergiquement contre ce prétexte illégal.

» Elle pense que vous voudrez bien faire le nécessaire pour réserver *aux médecins seuls les soins médicaux*. Vos agents peuvent requérir les uns à leur domicile, les autres par l'intermédiaire du poste de police où ils sont inscrits. »

On voit après cela à quoi se réduisent les prétextes donnés par les deux pharmaciens réfractaires. Ce sont de misérables arguties, et on conçoit qu'un peu de chahut hier soir devant leur porte était nécessaire pour les ramener à de meilleurs sentiments.

La Liberté de la Presse supprimée en Tunisie

Malgré la protestation de notre camarade Lagrosilière, député de La Martinique, et de l'*Humanité*, le gouvernement tunisien n'a pas reçu devant une infamie.

En réponse à l'*Humanité*, le *Temps* du 6 août a publié la note suivante :

Le *Journal Officiel Tunisien* va publier un décret sur la publication des imprimés et modifiant les articles 3 et 14 de la loi du 29 juillet 1881, promulguée avec modification en Tunisie par décret du 14 octobre 1884. Aux termes de l'article 3 de ce nouveau décret toute publication imprimée à l'exception des bulletins de vote, des circulaires commerciales et des ouvrages de ville ou de bibliothèque entraînera pour l'imprimeur l'obligation d'en déposer deux exemplaires, sous peine d'une amende de 15 à 300 francs ; le dépôt devra être effectué aux archives du Gouvernement tunisien contre un récépissé.

La déclaration de dépôt mentionnera le titre de l'imprimé et le chiffre du tirage. Aux termes de l'article 14, la circulation en Tunisie de journaux écrits périodiques publiés en dehors du territoire de la Régence, ainsi que la publication et la circulation en Tunisie des journaux ou écrits en langue Arabe ou Hébraïque pourront être interdites par décision spéciale contre signée par le résident général à Tunis.

On n'a pas osé rétablir le cautionnement, cependant nous sommes certains que le décret était prêt. Devant les protestations qui se sont produites, on s'est contenté d'exagérer quelques formalités qui existaient avant ce décret. Les journaux tunisiens faisaient déjà le dépôt légal, mais sans récépissé. Ce nouveau décret doit cacher quelque traquenard.

Va-t-on avoir l'audace de ne laisser sortir les journaux qu'après avoir obtenu le récépissé du gouvernement ? Va-t-on pouvoir interdire la vente des journaux qui contiennent des critiques ou qui dénoncent les abus ? L'article 14 dit que la circulation en Tunisie des journaux OU ECRITS PERIODIQUES PUBLIES EN DEHORS DU TERRITOIRE DE LA REGENCE pourront être interdites par décision spéciale contresignée par le résident général en Tunisie. Ainsi d'après ce décret, les journaux socialistes ou même républicains si tel est le bon plaisir de l'autocrate résidentiel ne pourront avoir accès en Tunisie.

On veut introduire dans ce pays les mœurs qui ont cours dans l'empire du tsar. On interdira les journaux tels que : l'*Humanité*, le *Socialiste*, la *Revue Socialiste*, la *Guerre Sociale*, les *Temps Nouveaux*, la *Barricade*, la *Voix du Peuple*, le *Bâtiment*, la *Tribune de la Voi eferrée*, journaux qui sont lus par les socialistes et révolutionnaires de Tunisie. Il n'y aura sans doute que le journal *Le Temps* qui pourra entrer en franchise.

Tous nos confrères de la presse française sont visés par ce décret. Ne vont-ils pas se joindre à nous pour protester ?

D'autre part, l'article 14 dit encore que la circulation des écrits en langue arabe pourra être interdite par décision spéciale. On vise ici la publication des brochures en arabe éditées par notre confrère Rouest, de Tunis. Il est à supposer qu'on l'empêchera à l'avenir de publier en arabe les articles publiés par l'*Humanité* où les discours de nos camarades du Parti socialiste.

La Prison préventive pour les Grévistes

ATTITUDE SCANDALEUSE DU PARQUET

Ainsi que nous l'avions annoncé, un certain nombre de personnes mêlées à des faits de grève ou à des manifestations corporatives, passaient, hier après-midi, devant M. Pradet-Ballade, juge d'instruction.

C'étaient, d'une part, trois jeunes citoyens ayant pris part aux manifestations des préparateurs en pharmacie et qu'assistaient nos camarades Mes Jean Longuet et Pierre Laval ; d'autre part un gréviste plombier, le citoyen Nivet, assisté de notre camarade Me Maurange.

Dans les deux cas, la mise en liberté provisoire des inculpés était réclamée par les avocats et *acceptée en principe par le juge d'instruction*.

Seulement, si le parquet finit par donner son consentement dans le cas des jeunes gens mêlés aux manifestations des préparateurs en pharmacie, il opposa une inadmissible fin de non recevoir à la demande du gréviste plombier.

En vain Me Mauranges fit savoir que l'intéressé, père de famille, laissait sa femme et ses trois enfants sans ressources. En vain fit-il observer que lorsque le domicile de l'inculpé est certain, rien ne saurait justifier la prison préventive.

Rien n'y fit. Le substitut de la deuxième section opposa une résistance obstinée et brutale à cette demande si légitime !

Si c'est par de semblables procédés que le procureur de la République espère rendre quelque lustre à un parquet « gangrené », dont on sait quel fut le rôle lamentable dans l'affaire Rochette, il se trompe étrangement.

Mais l'attitude de son subordonné méritait d'être stigmatisée. Voilà qui est fait.

LES SOUS-AGENTS DES POSTES FONT UNE NOUVELLE CAMPAGNE

Contre le grand projet Millerand. — Comment naquit le Syndicat des Sous-Agents. Son But, son Action. — Il s'adresse à tout le petit Personnel.

Le Syndicat national des Sous-Agents des Postes commence une vigoureuse campagne contre le projet de refonte postale, dit « projet Millerand », qui remet hypocritement aux calendes les améliorations, depuis longtemps promises, à la situation du petit personnel.

Le Syndicat des Sous-Agents ne présente point de « supplique », il n'adresse pas ses revendications comme des requêtes ; il ne quémande pas de *faveurs*, il réclame énergiquement plus de justice ; aussi la place des sous-agents qui espèrent profiter de « passe-droits » n'est-elle pas au Syndicat. Mais les autres, ceux qui prétendent vivre avec dignité en travaillant, ont l'exprès devoir d'apporter leur concours à l'organisation qui s'efforce de les grouper pour arracher des conditions de travail meilleures à ce dur patron que l'Etat est pour eux.

Le Syndicat est fondé

Longtemps les Sous-Agents des Postes, qui forment la grande majorité du personnel — 70.000 sur 120.000 travailleurs environ — demeurèrent isolés. La crainte de l'administration, la menace de la révocation, de la rétrogradation, du déplacement désastreux, les laissaient désarmés en présence de la hiérarchie lourde de chefs qui pèse sur eux.

En 1899, les facteurs débutaient aux appointements de 1.100 francs par an. Ils demandent 1.100 francs. La Chambre leur accorde l'augmentation, le Sénat la leur refuse. La grève est déclarée à la Recette principale. C'est à l'occasion de cette grève que, pour la première fois, les Parisiens reçurent leur courrier des mains des soldats. La grève ne dura qu'un jour, car la « main d'œuvre militaire » commit certaines erreurs dont les commerçants s'émurent à grands cris ; les facteurs reçurent satisfaction, ils reprirent leurs boîtes. Mais le désir de se grouper pour la défense de leurs intérêts leur était venu : ils voulurent fonder un syndicat. Sous l'inspiration de M. Millerand, qui les terrifia — Un syndicat ? Vous n'y pensez pas, vous des « fonctionnaires », que pensera l'Administration ? — le groupement se constitua en Association : *l'Association générale des Sous-Agents*. Elle ne tarda pas à s'éloigner du but qu'elle s'était proposé. La faiblesse des uns, la complaisance intéressée des autres — on cite l'exemple démoralisant de certain membre du Conseil d'administration nommé, par grâce spéciale, du poste de facteur à 1.200 francs aux fonctions rémunérées 5 ou 6.000 francs, — retirèrent à l'Association générale tout caractère combatif : elle parut préoccupée surtout de plaire à l'Administration. Aussi, au Congrès de 1905, un groupe ardent de sous-agents de Paris, de Lyon, de Saint-Etienne-Ville, décidés à travailler et à revendiquer leurs droits et non à garder l'attitude de suppliants, fonda-t-il le *Syndicat des Sous-Agents*.

En 1906, les facteurs d'imprimés de la Recette principale déclarent la grève. Les facteurs de lettres — en majorité adhérents à l'A. G. — ne les suivent point. La grève échoue, semble-t-il, puisque 380 révocations sont prononcées. Mais est prononcé aussi, à la suite du mouvement, le relèvement à 1.200 francs des salaires de début.

Les grandes idées du ministre

Le 1er avril dernier, la Chambre votait la proposition de loi Desplas-Chautard, qui réalisait certaines des réformes chères aux sous-agents : les petits salaires étaient augmentés — n'oubliez pas que les facteurs ruraux débutent à 800 francs et que les auxiliaires reçoivent *à Paris* 2 fr. 75 par jour ! — les frais de séjour étaient incorporés au traitement pour servir de base à la pension de retraite ; les indemnités, dans une ville déterminée, étaient au même taux pour les sous-agents que pour les agents.

C'est alors que M. Millerand déposa son grand projet de « réorganisation postale » dont le premier effet fut d'anéantir le modeste progrès réalisé par la loi du 1er avril. La loi Desplas-Chautard entraînait une dépense de 9.500.000 francs. Elle était applicable en trois ans. Le projet Millerand, prévoyant le renouvellement partiel du matériel, comporte 386.000.000 de dépenses. *Il est applicable en dix ans.* Sous l'apparence d'amélioration de certains traitements, il dissimule des désavantages immédiats : non-égalisation des indemnités de séjour entre agents et sous-agents ; non-incorporation de cette indemnité au montant des salaires, etc. Et surtout, il impose une nouvelle attente de dix ans au petit personnel qui entrevoyait, avec le premier projet, une amélioration rapide de son état.

Conséquences inattendues d'un banquet

Le *Cri Postal*, le brave petit journal du Syndicat, publie une critique très serrée et très détaillée du contre-projet Millerand. Les habiletés de mauvais aloi du texte ministériel avaient provoqué une douce protestation de la somise Association générale des Sous-Agents elle-même. Mais vint le banquet, le démocratique banquet où M. Millerand convia les délégués du personnel et où l'on vit — touchant symbole de notre régime démocratique et social, qui attendrit le *Matin* — un facteur rural s'asseoir à la droite de « la dame » du ministre ! Après le banquet, l'opinion de l'Association générale se modifia : elle approuva le projet qu'elle blâmait la veille (voir et comparer les numéros de son organe *le Réveil postal*, des 3 et 24 juillet). Ce souci de plaire aux chefs, l'Association l'affirma d'ailleurs en des circonstances mémorables : en pleine grève postale, lorsque l'an dernier agents, sous-agents, dames employées, ambulants, ouvriers des lignes, se levaient en un grand élan d'enthousiasme, l'*Association des Sous-Agents* adressait au gouvernement — qui emprisonnait et révoquait des camarades, une adresse de sympathie et de dévouement.

. . . . . .

Le grand argument des timorés contre le Syndicat est la tare « d'illégalité » dont ils le prétendent atteint. Le Syndicat vit et bataille depuis cinq années ; on ne l'a pas *toléré* : il s'est *imposé*. Que les sous-agents soucieux de leur dignité comme de leurs intérêts lui donnent leur adhésion : leur place est au Syndicat et au Syndicat seulement ; par son action, par l'appui qu'en qualité de *syndicat confédéré* il est en droit d'attendre de toute la classe ouvrière, il est seul capable d'arracher pour eux plus de bien-être et de liberté.

Nous dirons prochainement ici les travaux et les salaires de certaines catégories de sous-agents.

L.-M. BONNEFF.

Le siège du *Syndicat national des Sous Agents* est à la Maison des Fédérations, 33, rue Grange-aux-Belles, Paris. Ecrire au camarade Bordère, secrétaire général pour tous renseignements.

A VOL D'OISEAU

DE CAEN ET DE CHALONS des Aviateurs viennent à Paris

Les grands voyages aériens semblent tenter de plus en plus nos aviateurs, qui préfèrent se risquer d'une ville à l'autre plutôt que de tourner en rond dans les aérodromes, où ils risquent leur vie dans les inévitables remous d'air qui s'y produisent journellement.

Hier, Latham, Weymann, les lieutenants Grosnier et Joste ont accompli de remarquables raids. Les deux premiers sont venus de Châlons à Paris, l'un sur un monoplan, l'autre sur un biplan ; quant aux lieutenants Grosnier et Joste, ils sont partis de Caen pour venir atterrir au fort de Vincennes.

Le voyage de Latham

Depuis plusieurs jours, Latham caressait le projet de venir à Paris par les airs. Malheureusement le temps épouvantable que nous subissons l'empêcha de mettre son projet à exécution.

Hier matin, la température semblant vouloir se modifier, Latham fit sortir son appareil du hangar, les aides font alors le plein d'essence, le moteur est mis en marche, il fonctionne merveilleusement bien, l'aviateur monte alors sur son siège. Il est 6 h. 15. A 6 h. 20 exactement, l'aéroplane s'enlève, Latham fait deux tours d'essai et prend alors la direction de Paris.

Voici, communiquée par les *Rubriques sportives*, une interview du hardi voyageur :

Interview de M. Hubert Latham

A peine la triomphale réception ménagée à Latham par la foule énorme qui s'était portée à Issy-les-Moulineaux était-elle enfin terminée que nous avons pu obtenir une interview de l'extraordinaire aviateur.

Je comptais me rendre de Mourmelon à Issy-les-Moulineaux d'une seule envolée, nous dit-il, mais je ne suis pas maître encore du brouillard. C'est lui, en effet, qui m'a fait errer dans un ciel où je ne voyais rien. Je me suis perdu, complètement perdu... J'ai tourné, tourné, où, comment, je l'ignore...

Entre Dormans et Coulommiers — que diable faisais-je par là ! — j'ai couvert l'énorme distance de 25 kilomètres en le temps minime de 1 h. 51... Pas davantage... J'ai atterri près de Guérard, un peu pour me reconnaître, beaucoup pour donner à mon moteur une nouvelle provision d'essence... car j'avais la ferme volonté d'arriver à Issy, et le brouillard ne s'abaissant pas, j'ignorais totalement combien de temps j'allais perdre encore dans les nues...

Mais, à Noisiel, je me suis tout à coup souvenu que j'avais grand faim et c'est une calamité à laquelle ne peut désobéir... même un oiseau...

Voilà pourquoi j'ai fait halte à Noisiel. J'ai déjeuné et de l'appétit le meilleur, vous pouvez m'en croire...

A 3 h. 30 je m'élevais à nouveau et filais sur Paris. J'ai vu les toits de la capitale, j'ai vu la Bourse, j'ai vu la Tour Eiffel, et je suis enfin très heureux de voir Issy !

La plus grande hauteur que j'aie atteinte a été de 500 mètres. En réalité, mon altitude moyenne a été de 350 mètres.

Mais combien sont trop pressants les Parisiens ! Je suis encore tout stupéfait d'avoir pu atterrir sans causer d'accident...

Le voyage de Weymann

Comme Latham, Weymann voulut profiter du beau temps pour s'envoler vers Paris. Il s'élança dans les airs à 6 h. 45.

Mais il se trouve, comme Latham, extrêmement gêné par le brouillard ; on pourra s'en rendre compte par les dépêches suivantes :

Montmirail. — Il est 9 heures. L'aviateur Weymann doit atterrir à Vauchamps. L'aviateur a été obligé de faire halte : le brouillard l'empêche de continuer.

Montmirail. — Il est 10 heures. Weymann touche terre. Sur les indications des personnes qui viennent l'aider à son atterrissage, l'aviateur s'envole à nouveau et se dirige sur le parc aérostatique de Meaux-Beauval.

Meaux-Beauval. — Il est midi 25. Weymann atterrit. Voici les impressions qu'il me confie sur son voyage :

« Comme la première, ma seconde escale a été provoquée par le brouillard et les violents remous du vent... J'ai préféré, suivant les conseils de ceux qui m'on reçu à ma descente des nues, venir me reposer à Meaux-Beauval. Je suis persuadé que si je n'avais pas eu à lutter contre de telles conditions atmosphériques, j'aurais pu, sans halte aucune, parvenir à bon terme. »

Meaux-Beauval. — Il est 5 h. 45. Weymann s'envole. Il ne s'arrêtera qu'à Issy.

A 7 heures, Weymann passe au-dessus de la Bourse.

A 7 h. 5, il passe à la Tour Eiffel.

A 7 h. 25, Weymann atterrit au champ de manœuvres d'Issy-les-Moulineaux, aux acclamations d'une foule difficilement contenue par le service d'ordre.

Le raid de deux officiers

Voici les informations reçues sur le voyage des lieutenants Grosnier et Joste :

Evreux. — Le lieutenant Grosnier, pilotant un biplan, parti ce matin à 4 h. 45 de Caen et emmenant à son bord le lieutenant de chasseurs à pied Joste, a atterri à 6 h. 30 à Piey, commune située à sept kilomètres d'Evreux.

Le lieutenant Grosnier avait décidé de faire escale à cet endroit, sur les conseils du lieutenant Fall, qui avait par avance choisi ce lieu parfait d'atterrissage.

A 6 h. 15, le lieutenant Grosnier reprend son vol. Il évolue quelques minutes et prend la direction de Paris.

Le lieutenant Grosnier compte atterrir à 7 h. 15 et 7 h. 30.

Vincennes. — Le lieutenant Grosnier et le lieutenant Joste sont arrivés à Vincennes à 7 h. 30, ainsi qu'ils le prévoyaient. Ils ont atterri dans les conditions les plus satisfaisantes.

Nous avons pu rejoindre à leur descente l'appareil les deux officiers qui nous ont déclaré :

« Nous nous sommes envolés ce matin de Caen à 4 h. 15, sur l'ordre que nous avions reçu du ministère de la guerre. La première partie de notre randonnée a été tout à fait mauvaise. Les conditions atmosphériques étaient réellement déplorables. Le vent, la pluie, s'en mêlaient, et nous n'avions pas, pour nous favoriser, un terrain uniformément plat : rien que des vallonnements. Et vous n'ignorez pas que les vallonnements créent de très fortes différences de pression.

A 6 h. 15, nous repartions d'Evreux. Le second voyage fut, lui, tout à fait agréable. Volant à une altitude moyenne de deux cents mètres, nous avons évolué avec une parfaite quiétude.

Ainsi, de l'Est à l'Ouest les aviateurs n'ont pas craint de lutter contre les éléments, pluie, vent, brouillard, démontrant, une fois de plus, que l'heure est peut-être proche où l'aéroplane ne sera plus seulement un appareil d'expérience, mais un objet pratique, qui aidera dans une certaine mesure — si l'on ne veut pas en faire exclusivement un engin de destruction et de mort — au rapprochement des peuples.

H. KLEYNHOFF.

A LA COMPAGNIE DE L'EST

Les Cheminots auront des Étrennes

LA COMPAGNIE PROMET LE RELEVEMENT DES SALAIRES POUR LE 1er JANVIER.

Le 12 juin dernier, les secrétaires des groupes du Syndicat national du réseau de l'Est, réunis en Congrès extraordinaire pour examiner la question des salaires qui, à l'heure actuelle, passionne les cheminots, avaient nommé une délégation chargée de présenter à la Compagnie les revendications du personnel.

Cette délégation a été reçue hier, à 10 h. 30 du matin, par M. Giraudin, sous-directeur de la Compagnie, M. Weiss, directeur, étant en congé. Elle nous fait connaître le résultat de cette entrevue.

Après avoir examiné diverses réclamations concernant des camarades, la délégation a abordé les deux points principaux de l'ordre du jour : 1° Les Comités de travail et leur fonctionnement ; 2° Communication au personnel de l'échelle de traitement par catégories.

En ce qui concerne la première question, la délégation a déclaré qu'elle avait mandat de maintenir la convocation immédiate des délégués élus *en corps* et par corporation et qu'en cas contraire, l'organisation inviterait ses élus à s'abstenir.

M. le sous-directeur a déclaré prendre bonne note de ces desiderata ; il fera connaître la décision prise par la Compagnie.

Pour ce qui est de l'échelle des traitements, qui a fait l'objet essentiel de l'entretien, la délégation a fait connaître qu'elle était mandatée pour poser nettement la question de l'augmentation des salaires en s'inspirant des votes émis par cinquante groupes du réseau. La délégation a fait remarquer la gravité de la situation actuelle et a insisté à différentes reprises pour connaître d'une façon définitive les intentions de la Compagnie.

M. le sous-directeur a déclaré que la Compagnie était en train de préparer un relèvement très sensible des salaires ; mais cela nécessite un travail considérable. La délégation insistant pour que le résultat en soit communiqué aux intéressés pour le Congrès d'Epinal, les 18 et 19 septembre, le sous-directeur répond que cela n'est pas possible malgré la bonne volonté de la Compagnie, mais qu'il autorise les délégués à faire savoir officiellement au personnel que le relèvement des salaires entrera en vigueur le 1er janvier 1911 et n'empêchera pas les augmentations normales des ayant-droits avec lesquels il pourra cumuler.

Ayant parlé incidemment de la nouvelle caisse des retraites, M. Giraudin a fait connaître que le Conseil d'administration de la Compagnie avait décidé de prendre à sa charge le premier mois de traitement qui doit être versé à la caisse des retraites et qu'ainsi elle en déchargerait le personnel. Pour le reste, le nouveau projet de la Caisse des retraites demeure à l'étude.

L'entrevue a pris fin à 1 h. 20 du soir.

A TRAVERS PARIS

VIOLENCES DE JAUNES

Hier soir, vers 7 heures, un groupe d'ouvriers chapeliers lock-outés, dont le secrétaire du syndicat fut interpellé au coin de la rue Réaumur et la rue Notre-Dame-des-Victoires par une bande de « renards » de la maison Daniel, passait.

Le camarade Michel, outré de leur insolence, riposta par un coup de poing aux injures des renards.

Aussitôt, ces individus ameutèrent la foule contre notre ami, qui fut fort maltraité.

Le camarade Milau ayant voulu s'interposer et calmer la foule, en ramenant l'incident à ses exactes proportions, fut désigné, lui aussi, à la vindicte de la meute.

Enfin, emmenés par des agents au commissariat de la rue d'Aboukir, nos amis purent s'expliquer. Milau fut relâché. Mais le camarade Michel fut incarcéré sous l'inculpation de coups et blessures, malgré l'intervention de notre ami Dejeante, député de la Seine.

Etre à demi lynché par une foule ignorante et incarcéré ensuite, ce n'est tout de même pas d'exacte justice.

Un drame du divorce au Palais

M. Médaille, artiste peintre, demeurant 18, rue de Belzunce, est en instance de divorce. Un premier jugement avait décidé que Mlle Jeanne Médaille, âgée de 17 ans, résiderait chez sa mère, rue des Fossés-Saint-Jacques, sauf à l'époque des vacances.

Or, le 3 août, elle refusa de suivre son père qui était venu la chercher.

Hier, devant la 6e chambre, M. Médaille avait cité sa femme en référé. A la barre, Mlle Médaille déclara qu'elle ne voulait pas aller chez son père, dont elle redoutait la violence. Le président Masse rendit alors une ordonnance l'autorisant à rester chez sa mère, le père ne gardant qu'un droit de visite.

M. Médaille en conçut une aveugle colère. Il suivit précipitamment sa femme et sa fille à l'issue de l'audience, et tira sur elle quatre coups de revolver.

Atteinte par trois balles aux reins, dans la région de la colonne vertébrale, Mme Médaille a été transférée dans un état très grave à l'Hôtel-Dieu. Elle y expirait quelques minutes après son arrivée. Le peintre a été mis en état d'arrestation.

Encore une Grâce

Impitoyable à Liabeuf, M. Fallières est plein de bonté pour les Soleilland.

Le Mans, 6 août. — Ce matin, M. Patron, substitut du procureur de la République, a signifié au jeune Corbin, horloger à Solesmes, condamné à mort à la dernière session des assises de la Sarthe, que sa peine était commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le décret présidentiel est daté du 29 juillet.

Corbin avait, on s'en souvient, assassiné une fillette, Gilberte Penochet. Il était en outre l'auteur d'un viol et d'une tentative de meurtre sur une autre fillette, Clémentine Gontier.

A la Montagne !

LE SYNDICAT GENERAL DES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX ENVOIE, POUR QUARANTE-CINQ JOURS, SOIXANTE-HUIT FILLETTES ET GARÇONS A LA MONTAGNE, DANS LE CANTAL.

Le Syndicat général des Travailleurs municipaux a expédié, hier, dans les monts d'Auvergne, 68 petits Parisiens et Parisiennes qui, durant quarante-cinq jours, se feront au grand air et au grand soleil, des poumons, des nerfs, un sang tout neufs.

Est-il pensée plus touchante et plus délicate que celle de donner des vacances aux enfants pauvres ? La *Colonie enfantine* du Syndicat général fonctionne, cette année, pour la troisième fois. L'organisation ouvrière s'est entendue avec l'œuvre bonne et active des *Enfants à la Montagne*, créée, administrée et dirigée par les instituteurs laïques de la Seine et qui procure, pour cette seule année, la joie des vastes horizons et de la pleine lumière à 400 enfants de Paris !

Le Syndicat général demande aux familles un versement minimum de cinq francs — cinq francs pour un séjour de plus de six semaines et un double voyage de 300 kilomètres ! — puis, il s'ingénie à trouver des ressources : dons volontaires, tombolas, collectes dans les sections, etc. Plus d'argent il recueille et plus nombreux sont les petits voyageurs. C'est dans les familles des syndiqués les plus modestement rémunérés, chez ceux qui entretiennent la plus forte nichée, chez les moins favorisés de la vie, que l'on recrute les hôtes de la Colonie. Le nombre des demandes dépasse toujours celui que les ressources autorisent et il faut procéder à une élimination : c'est délicat et mélancolique. Mais si 29 enfants sont partis en 1908, ils furent 36 l'an passé, ils étaient 68 hier ! Combien seront-ils l'an prochain ?

... Donc, ils sont partis hier soir. On les attendait dans la grande salle de la Bourse du Travail et ils arrivèrent joyeux, avec leur mince bagage. On les plaça, on fit l'appel, parmi les caquets et les rires. Les papas et les mamans leur adressèrent les ultimes recommandations. Et Roche, secrétaire général du Syndicat, fit à tout le monde un petit discours, très simple, très bref et très touchant. Il rassura les parents : toutes les précautions sont prises pour que les chers petits soient heureux ; ils seront surveillés à la campagne par de dévoués instituteurs, des médecins les visiteront. Il n'arrivera point d'accident, n'a-t-on pas songé à fermer à clef les portières des wagons pour éviter les « imprudences » ? Aux enfants, il recommanda — très vite — d'être sages et dès le premier jour d'écrire aux parents. Il termina en demandant aux mères de ne point oublier l'œuvre du Syndicat et de dire au mari, si par hasard la folle idée lui venait de quitter l'organisation. — Rappelle-toi que c'est à elle que ton enfant doit ses meilleurs jours.

Là-dessus, on distribua des mirlitons aux heureux partants et les parents les embrassèrent. Ils étaient tout émus, les parents, plus d'une maman se mouchait avec persistance ; quand aux petits... eh bien non, ils n'étaient pas émus, ils étaient contents de partir voilà ! et ils ne tournaient pas la tête.

Des automobiles emportèrent toute la troupe vers la gare d'Orléans ; des syndiqués accompagnaient les enfants jusqu'à la destination lointaine pour revenir aussitôt, ayant pris sur leur congé annuel les quarante-huit heures de l'excursion.

Bon voyage, les fillettes et les gars, profitez bien de vos quarante-cinq jours de lumière, d'air pur, de grand soleil — Jean Varenne affirme que, contrairement à Paris, on le trouve en Auvergne. Savourez votre délicieuse liberté ; qui sait ce que seront vos futures vacances, ouvriers de demain !

B.

Aurillac, 6 août. — Le convoi de la Colonie des Travailleurs municipaux est arrivé à Aurillac dans des conditions excellentes. Les parents peuvent être tranquilles. Nous partons à midi, en voiture, pour la montagne. — ROCHE.

La Grève des Plombiers

Les grévistes n'ayant pu obtenir pour hier le Tivoli, ont tenu leur réunion dans la grande salle de la Bourse du Travail. Mais celle-ci étant trop petite pour les contenir tous, ils ont dû se répandre dans les couloirs. Il faut croire que les 500 grévistes que le patronat accuse ont dû fortement croître et se multiplier.

L'enthousiasme est toujours énorme, et chaque jour amène de nouvelles et nombreuses adhésions au mouvement. Il a maintenant gagné toutes les catégories de la corporation et la confiance grandit avec ce succès. La grève, acclamée, continuera à outrance jusqu'à satisfaction.

Aujourd'hui, à 9 heures, meeting au Tivoli. Les portes seront ouvertes à 8 heures, pour le contrôle et le pointage des cartes.

Réunions des sections tous les matins, à six heures, aux rendez-vous suivants :

PARIS

1er, 3e, 3e, 4e, 10e, 11e. — Bourse du Travail.

5e, 6e, 13e. — Maison des Syndiqués, 117, boulevard de l'Hôpital.

12e. — Maison des Syndiqués, 35, rue du Sergent-Bauchat.

14e. — Maison Commune, 111, rue du Château.

7e, 15e, 16e, Vanves et Issy-les-Moulineaux. — Maison Bardin, 50, avenue de la Motte-Piquet.

17e. — 67, rue Pouchet.

9e et 18e. — 7, rue Trétaigne.

19e et 20e. — A la Bellevilloise, 23, rue Boyer (télép. 961.89).

BANLIEUE

Châtillon. — Maison Baston, 8, rue de Clamart.

Levallois. — 61, rue de Cormeilles.

Boulogne (Seine). — Bourse du Travail, boulevard de Strasbourg.

Montrouge, Arcueil, Bourg-la-Reine, Antony. — 43, rue Stratégique (Arcueil).

Clichy. — 35, rue Martre.

Saint-Denis. — Salle de l'Avenir Social, rue des Ursulines.

Saint-Maur. — Maison Guérin, 45, rue Nationale.

Nanterre, Courbevoie, Puteaux. — Restaurant Coopératif « Chez nous », boulevard Richard-Wallace, à Puteaux.

Montreuil, Vincennes, Saint-Mandé. — Salle de la Coopérative, 11, rue des Laitiers, Vincennes.

Alfortville, Charenton, Maisons-Alfort, Saint-Maurice. — 33, rue de Seine, Alfortville.

Asnières. — Salle Lescure, rue de la Station.

Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Romainville et Pantin. — Salle de la Prévoyante, 4, rue Paul-de-Kock, Pré-Saint-Gervais.

Saint-Ouen. — 123, avenue des Batignolles, Saint-Ouen.